

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement **1^{ER} AN par an, invariablement payable d'avance**

Toute correspondance, réclamation devant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. Cloutier, St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — ACTES OFFICIELS : — Nominations de commissaires et de syndics d'écoles. — Erection et délimitation de municipalités scolaires. — Omission. — PÉDAGOGIE : L'assiduité à l'école. — Pédagogie pratique. — MÉTHODOLOGIE : Petit cours d'économie politique. — Correspondance d'un secrétaire-trésorier de municipalité scolaire. — PARTIE PRATIQUE : I. Diète. — Les migrations. — Ne disposons jamais du lendemain. — II. Diète. — Exercices de grammaire. — III. Diète. — La bienfaisance et la reconnaissance. — Arithmétique. — Algèbre. — DIVERS : Poésie : l'Aumône. — Bibliographie. — Petite Revue. — Bulletin géographique. — Conseil d'hygiène. — La future école normale de Québec. — Un portrait de Léon XIII. — La question scolaire aux Etats-Unis.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 septembre dernier (1891), de nommer M. Mark Duffy, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Marguerite de Wexford, dans le comté de Montcalm, en remplacement de M. Narcisse Dérocher, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 septembre dernier (1891), de nommer M. James Campbell, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Octave de Métis, dans le comté de Matane, en remplacement de M. William Tuckey, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 2 octobre dernier (1891), de nommer M. John Roberts, jr., commissaire d'écoles pour la municipalité de "Grande Grève," comté de Gaspé, en remplacement de M. Robert Price.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 5 octobre dernier (1891), de nommer M. John McCallum, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Laurent de Mata-pédia, comté de Bonaventure, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du 28 septembre dernier, (1891), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Ignace de Missisquoi," la paroisse de Saint-Ignace de Stanbridge, comté de Missisquoi, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 30 octobre 1876.

Cette érection ne devant avoir d'effet que pour les catholiques seulement, en vertu de l'article 1 du chapitre 23 de 53 Victoria, et devenir en vigueur que le 1^{ER} de juillet prochain (1892).

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Causapscah," un territoire compris dans le comté de Matane, avec les limites qui suivent : borné au nord-ouest par le lot No. 6 inclusivement du canton Humqui, et le lot No. 22 inclusivement du canton Lepage ; au nord-est par le front entre les rangs nord Causapscah No. 2 et 3, et le front nord-est des lots Nos. 70, 71 et 72 du rang est du chemin Kempt ; à l'est par les lots Nos. 68 et 69 inclusivement, rang ouest du chemin Kempt, et

le lot No. 70 inclusivement, rang est du chemin de Kompt; au sud par le lot No. 34 inclusivement du canton Causapsal, et le lot No. 21 inclusivement du canton Metalek, à l'ouest par le front entre les rangs Nos. I et II des cantons Metalek et Causapsal.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 2 octobre dernier (1891), de détacher de Saint-Paul de Chester, comté d'Arthabaska, le lot No. 9 du 5e rang du canton de Chester, connu sous le No. 354, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Hélène de Chester, et l'annexer à la municipalité scolaire de "Chester-Est."

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet 1892.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 2 octobre dernier (1891), de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâce-Ouest, comté d'Hochelega, les Nos. suivants du "cadastre", de la paroisse de Montréal, savoir: 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 153a, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175 et 176, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Côteau Saint-Pierre."

L'érection de cette municipalité ne devra prendre effet que le premier juillet prochain 1892.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du 2 octobre dernier, (1891), de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâce Ouest, comté d'Hochelega, les Nos. suivants du cadastre de la paroisse de Montréal, savoir: 45, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 143, 148, 162A, 154 et 164, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de la "Côte Saint-Luc."

L'érection de cette municipalité ne devra prendre effet que le premier juillet prochain 1892.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du

2 octobre dernier, (1891), de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâce Ouest, comté d'Hochelega, les Nos. suivants du "cadastre" de la paroisse de Montréal, savoir: 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, une partie du lot No. 185, et les lots de subdivision un jusqu'à cinquante-huit du No. 186; borné au nord par le chemin de fer du Grand Tronc, à l'est et au sud par le chemin de la Reine, à l'ouest par la petite rivière Saint-Pierre et les terres coupées et désignées sous les Nos. 180, 181 et 184 du dit cadastre, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village Turcot."

L'érection de cette municipalité devra prendre effet que le premier de juillet prochain 1892.

OMISSION

Dans mon compte-rendu de la dernière conférence des instituteurs de cette section de la province, à l'article *Election des officiers*, il a été omis plusieurs noms. En conséquence, je vous prie d'insérer dans le *Journal d'instruction publique* la note suivante:

"Les messieurs dont les noms suivent sont nommés membres du conseil d'administration: MM. G.-E. Famelart, L.-P. O'Donoghue, C.-E. O'Ryan, M. Tremblay, J.-C. Curotte, W.-H. Tétrault, I. Nadon, H. Bergeron et L.-G. Robillard."

Je suis, etc.,

NAP. BRISEBOIS,

Secrétaire.

Montréal, (rue des Erables, 69,) }
juillet 1891. }

L'assiduité à l'école

Parmi les obstacles qui s'opposent à la marche progressive de l'instruction publique dans notre province, on peut placer en première ligne le manque d'assiduité à l'école. Les inspecteurs sont presque unanimes à signaler ce mal, surtout dans les districts ruraux, quoiqu'il existe aussi dans les villes et les villages. Plusieurs causes contribuent à le produire.

La mollesse, l'apathie, et souvent l'ignorance des parents les empêchent de comprendre toute l'importance qu'ils doivent attacher à l'assistance régulière de leurs enfants à l'école, et

sous les moindres prétextes les retiennent à la maison. D'autres, faute de surveillance, ne s'inquiètent nullement si leurs fils ou leurs filles se rendent régulièrement en classe. Ceux-ci en profitent souvent pour faire l'école buissonnière et pour aller courir, s'amuser avec des sujets suspects, qui très souvent leur apprennent le mal et leur donnent de mauvais conseils.

Cette catégorie d'absences se rencontre surtout dans les grands centres où les enfants sont plus qu'ailleurs portés à la dissipation.

Pour remédier à ce désordre scolaire, il faudrait que les maîtres et les autorités prissent les moyens les plus énergiques et les plus efficaces pour le faire disparaître.

À la campagne, les parents sont généralement bien disposés à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école, mais très souvent ils sont obligés de les garder pour les aider aux travaux des champs, surtout le printemps pendant les semailles et l'été pour la moisson. On ne saurait les blâmer d'en agir ainsi, lorsqu'on connaît la rareté de la main-d'œuvre et les prix exorbitants qu'il faut payer pour se la procurer.

Cela n'empêche pas que l'école et les enfants en souffrent grandement et soient retardés d'une manière décourageante dans leurs progrès, par cet état de choses. En effet, quelle position ennuyeuse et décourageante pour un maître ou une maîtresse, dont l'école est régulièrement organisée, où le tableau horaire, qu'il a préparé avec tant de soin, indique le moment précis où chaque exercice, chaque leçon doit avoir lieu pour toutes les classes respectives, lorsqu'il voit son école déserte et qu'il se trouve forcément condamné à l'inaction ? Malgré tout son zèle, son énergie, son activité, il se trouve paralysé et incapable d'obtenir les résultats auxquels ses aptitudes et ses talents lui permettent légitimement d'espérer.

Et l'enfant, donc, quel tort ne souffre-t-il pas de ses absences ? Une journée manquée le met dans la position la plus critique. Lorsqu'il arrive en classe, n'y ayant pas assisté la veille, il n'a ni devoirs ni leçons à présenter à son maître. Pendant la correction de l'exercice fait à la maison et qui est basé sur la leçon

précédente, il perd son temps et ne comprend rien aux explications que nécessitent les fautes à corriger. Pour certaines branches où les choses se suivent et s'enchaînent, il se trouve complètement désorienté et à moins qu'il soit doué de talents supérieurs, il ne pourra reprendre le fil du cours, à moins de recevoir des leçons spéciales pour le mettre au fait de celles qui ont été expliquées et apprises en son absence ; et le maître n'est pas toujours disposé, après ses journées si bien remplies, à recommencer un travail ingrat, en dehors de ses classes ; d'ailleurs, le voudrait-il, s'il se trouvait plusieurs élèves dans le même cas, et dont les capacités seraient différentes, il lui faudrait donner à chacun des explications spéciales, ce qui lui occasionnerait un surcroît de travail et de fatigues impossibles à supporter.

Il est donc de la plus haute importance pour la bonne gouverne, pour les progrès, pour l'avancement, que tous les élèves assistent régulièrement à l'école.

Tous ceux qui ont à cœur le progrès de l'instruction de la jeunesse devraient s'occuper sérieusement de cette question vitale, et prendre les moyens les plus efficaces pour mettre fin aux absences malheureusement si fréquentes qui ont lieu trop souvent dans nos écoles.

PEDAGOGIE PRATIQUE

Exercice d'application en rapport avec la dernière leçon sur le verbe.

Faites écrire le morceau suivant sous dictée, corrigez les fautes et faites trouver à quelle conjugaison appartient chaque verbe qui s'y trouve.

L'HIVER

Nous voici en hiver, au plus fort de sa rigueur. La désolation et le silence règnent dans les champs. Le ramage des oiseaux, le bourdonnement des insectes ne se font plus entendre. Les ruisseaux ont cessé de murmurer : la gelée a suspendu leur cours.

Les arbres lèvent vers le ciel livide leurs rameaux dénudés, semblables à des arbres desséchés ; la sève qui les verdit ne circule plus dans leurs veines. Les fleurs et les arbrisseaux au doux parfum sont flétris jusqu'à la racine.

Le soleil lui-même paraît triste et froid ; il ne répand de lumière que pour modérer la désolation universelle.

La nature, enfant de Dieu, semble en deuil de ses propres enfants. Naguère elle se réjouissait de sa fécondité, elle chargeait le zéphir des parfums de la rose ; la vigne lui donnait son fruit ; et sur tous les verts coteaux, ses enfants croissaient et fleurissaient autour d'elle.

Nature, belle nature, enfant bien aimé de Dieu, pourquoi demeures-tu ainsi triste et désolée ? Ton créateur t'a-t-il abandonnée ? Te laisse-t-il périr, et dorénavant ne serais-tu plus l'objet de ses soins ?

Il ne t'a point abandonnée, ô nature, tu es encore son enfant chéri, l'éternelle image de ses perfections ; sur toi sa beauté repose, et la splendeur de sa face est répandue. Tes enfants doivent revivre, tu les verras se relever et reflleurir à leur tour ; de nouveau la rose parfamera l'air de sa douce odeur, et du sein de la terre renaîtra la verdure.

MME BARBAULD.

L'élève partagera son ardoise ou sa feuille de papier en quatre colonnes de la manière suivante, et classera les verbes de la dictée dans chaque colonne respective selon sa conjugaison, en suivant la marche qui a été indiquée dans la leçon précédente, c'est-à-dire en ajoutant avant chaque verbe *peut-on*.

EXERCICES

1ère conj.	2e conj.	3e conj.	4e conj.
1 <i>Régner.</i>	8 <i>Verdir.</i>		2 <i>Faire.</i>
3 <i>Cesser.</i>			5 <i>Suspendre.</i>
4 <i>Murmurer.</i>			
6 <i>Lever.</i>			
7 <i>Dessécher.</i>			
9 <i>Circuler.</i>			

Le verbe affectant différentes formes selon le *mode*, le *temps* ou la *personne*, il est difficile pour l'enfant d'en trouver l'infinif de prime abord, mais le moyen mécanique que nous avons indiqué dans notre dernière leçon le guidera sûrement. Prenons quelques phrases isolées du morceau. Le premier verbe qui se présente est *régnent*.

L'élève se demande : Peut-on ? *régnent*, il voit de suite que ce verbe appartient à la 1ère conjugaison. *La sève qui les verdit*. Peut-on ? *verdir*. L'enfant n'a aucune difficulté de reconnaître que ce verbe appartient à la deuxième conjugaison.

Trois ou quatre exercices de ce genre familiariseront les enfants avec les quatre conjugaisons et leur faciliteront l'étude de cette partie si importante de la langue française.

Petit cours d'économie politique

2ÈME LEÇON

Rouage administratif

LE MAÎTRE.—Mes petits amis, la constitution qui nous régit est une copie plus ou moins exacte de la constitution anglaise. Nous avons un souverain (1) investi du pouvoir exécutif, un parlement à qui appartient la fonction législative, et un ministère chargé d'administrer les affaires publiques au nom du souverain et avec l'approbation du parlement (2). Cette constitution a été établie en 1867 sous le titre de *Confédération canadienne*. La Confédération ou Puissance du Canada renferme une immense étendue de territoire égal à l'Europe en superficie, et se compose de sept provinces et des territoires du Nord-Ouest unis entre eux par un lien fédératif.

Honoré, montrez-moi sur la carte les provinces et les territoires dont je viens de parler.

(1) Dans la personne du Gouverneur Général et des Lieutenants-Gouverneurs.

(2) Lareau.—*Histoire du droit canadien*.

HONORÉ.—Québec, possédant une population de 1,359,027 habitants avec un territoire de 210,000 milles carrés; Ontario, 2,112,989 habitants, superficie, 101,733 milles carrés; Nouvelle-Ecosse, 450,523 habitants, superficie, 21,000 milles carrés; Nouveau-Brunswick, 321,494 habitants, superficie, 27,000 milles carrés; Ile du Prince-Edouard, 109,088 habitants, superficie, 2,200 milles carrés; Manitoba, 154,464 habitants, superficie, 123,000 milles carrés; Colombie anglaise*, 92,767 habitants, superficie, 341,000 milles carrés; Territoires du Nord-Ouest, 93,655 habitants, superficie, 2,665,000 milles carrés (1).

LE MAITRE.—Très bien, mon ami, vous connaissez la carte de votre pays. Vous remarquerez que les Territoires du Nord-Ouest ont maintenant, tout comme les provinces, un gouvernement local dont le siège est à Régina, dans le district d'Assiniboïa. Un grand travail s'opère à l'heure qu'il est dans l'Ouest canadien : plusieurs provinces sont en voie de formation. Ainsi, avant longtemps, les districts d'Assiniboïa, Saskatchewan, Alberta, Athabaska et Kéwatin auront chacun un Lieutenant-Gouverneur et un Parlement local.

Actuellement, la Confédération canadienne possède NEUF Chambres électives ou Parlements : la Chambre des Communes ou Parlement fédéral et une Assemblée législative pour chacune des sept provinces et les Territoires du Nord-Ouest; CINQ Chambres hautes : le Sénat, qui siège à Ottawa, la capitale fédérale et dont les membres sont nommés à vie par le Conseil exécutif ou ministère du Parlement fédéral, et quatre Conseils législatifs : à Québec, à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile du Prince-Edouard; Ontario, Manitoba, la Colombie et les Territoires n'ont pas de Conseil législatif; les membres des Conseils législatifs sont nommés à vie par les gouvernements locaux. Voilà à grands traits les rouages de notre administration politique.

(*) Pourquoi ne dirions-nous pas maintenant *Colombie canadienne* ?

(1) Ces chiffres ont été tirés du recensement de 1891.

A part ces corps supérieurs, notre pays est doté de plusieurs autres autorités établies dans chaque paroisse, village, ville et comté. Ces petits gouvernements ont été créés à l'image de nos grandes assemblées délibérantes. C'est le *conseil municipal*, le *conseil de comté*, etc. Dans la suite nous les étudierons chacun en particulier.

Avant d'entrer dans les détails de notre constitution—depuis le conseil municipal jusqu'au sénat—un mot de l'histoire parlementaire du Canada. Mes petits amis, lorsque vous saurez le chemin difficile que nos pères ont parcouru, vous apprécierez mieux la liberté publique dont nous jouissons et vous ne serez jamais tentés, si vous avez du cœur, de sacrifier les droits et les intérêts de votre patrie au jour solennel du scrutin (1).

Il n'y a pas bien longtemps que nous possédons les prérogatives que nous venons d'énumérer. De 1760 à 1764, le Canada subit le *règne militaire*.—De 1764 à 1774, *gouvernement civil*, c'est-à-dire administration de la chose publique par des employés irresponsables au peuple, nommés par le gouverneur.—De 1774 à 1791, *gouvernement législatif* : par l'Acte de Québec (1774) le gouverneur nomma un Conseil législatif, dont le tiers des membres étaient Canadiens; ce conseil avait mission de s'occuper de toute question d'intérêt public. L'Acte de 1774, mes petits amis, fut un acte de justice de la part de l'Angleterre; il remédiait aux maux les plus graves du passé. Cet acte garantissait aux Canadiens le libre exercice de leur religion, les dispensait de prêter le serment du *test*, (2) rétablissait les lois françaises en matières civiles, et laissait en force les lois criminelles jugées meilleures (3).—De 1791 à 1840, *gouvernement constitutionnel*. La constitution de 1791 a établi l'Assemblée délibérante au Canada. Pour la première fois, cette année-là, il y eut des élections politiques en notre pays.

A cette époque, le peuple était représenté en chambre, mais il ne gouvernait pas, car les ministres n'étaient pas responsables : ils étaient

(1) *Elections, vote populaire*.

2. Serment anti-catholique.

(3) Lareau, *Histoire du droit canadien*,

nommés par le gouverneur et non élus par les électeurs comme aujourd'hui. C'est durant cette période du gouvernement constitutionnel que nos pères eurent à lutter contre les empiètements de l'oligarchie (1) anglaise. Cette époque se termina par les troubles de 1837-38 qui nous valurent le gouvernement responsable. De 1840 à 1867, *gouvernement responsable—Union du Haut et du Bas-Canada*. L'Acte d'Union, promulgué par le gouverneur Sydenham le 10 février 1841, était destiné, suivant ses auteurs, à noyer l'élément canadiens-français dans le Parlement-uni. Mais pendant les vingt-sept années qu'a duré ce régime, nos pères firent preuve de tant d'énergie et de talent, ils surent si bien se soutenir dans la lutte, que cette constitution servit à notre développement national. C'est sous ce régime que la *responsabilité ministérielle* (2) fut concédée par l'Angleterre.—*Que les réserves au clergé protestant furent abolies* ; par l'Acte de 1791, l'Angleterre avait mis de côté ou réservé le septième des terres de la Couronne alors incultes et non concédées dans les deux provinces (3), *pour le soutien du clergé protestant* (4). Cette législation était on ne peut plus arbitraire, aussi, grâce à l'attitude des patriotes du temps elle disparut de nos statuts.—*Que la tenure seigneuriale fut abolie*.—*Que le système municipal fut introduit*.—*Que nos lois d'éducation furent créées*.—*Que les écoles normales furent établies*. Deux grandes figures canadiennes-françaises brillèrent d'un bien vif éclat sous l'Union : MM. Lafontaine et Morin. Ils ont lutté comme des géants et leurs victoires furent proportionnées à leurs combats. Je pourrais vous citer bien d'autres noms dignes de passer à la postérité, mais le temps me manque.

(1) On donne le nom d'*oligarchie* au gouvernement où l'autorité est entre les mains d'un petit nombre de personnes.

(2) *Responsabilité ministérielle* veut dire : que tout gouvernement au Canada est composé de ministres choisis parmi les députés élus par le peuple, et responsables de leur administration aux députés et non au souverain.

(3) Québec et Ontario.

(4) Lareau—*Histoire du droit canadien*.

Nous voilà donc arrivés à la constitution de 1867, la Confédération, dont je vous ai parlé en commençant. Dans les leçons qui suivront nous étudierons en détail les rouages de notre système politique :

1. Le conseil municipal.
2. Le conseil de comté.
3. La commission scolaire.
4. La fabrique : corps des marguilliers.
5. Le parlement provincial.
6. Le parlement fédéral.
7. Les Chambres Hautes.
8. L'organisation judiciaire.
9. Organisation militaire.
10. Agriculture, industrie et commerce.
11. Moyens de transport : chemin de fer, navigation et canaux.
12. Rapport de l'Église et de l'État au Canada.

En étudiant chacun des pouvoirs qui précèdent je vous indiquerai vos futurs devoirs de citoyen. Chez nous, tout repose sur l'électeur : de son instruction, de son jugement, de son honnêteté dépend le bonheur ou la ruine de notre pays.

C.-J. MAGNAN.

Correspondance

Un secrétaire-trésorier de l'une de nos municipalités scolaires, nous écrit ce qui suit. Nous lui laissons le mérite et la responsabilité de son article :

St-Bernardin de Sienne,
26 septembre 1891.

M. le rédacteur,

J'ai vu avec plaisir que le gouvernement, désirant tirer tout le profit possible des journaux pédagogiques qu'il patronise, les fait adresser gratuitement à toutes les municipalités scolaires. C'est une générosité louable, que tous les amis de l'éducation sauront apprécier à sa juste valeur. Mais s'il était permis à un humble secrétaire-trésorier de la campagne d'attirer l'attention des autorités, ou plutôt de nos ministres, sur cette question, je leur dirais

qu'ils n'atteignent qu'à demi le but qu'ils se proposent, car en envoyant l'*Enseignement primaire* aux secrétaires-trésoriers, un grand nombre ne le lisent pas (1), d'autres après l'avoir lu le jettent parmi les vieux papiers; d'autres le garderont dans les archives de la municipalité. C'est le plus grand honneur auquel il puisse arriver. Je me demande, quel profit pourront retirer les dix ou douze institutrices d'une paroisse, des articles pédagogiques, des devoirs classiques, des problèmes pratiques que vous publiez dans chaque numéro, si elles n'ont pas le journal sous la main, car d'après ce que je puis en juger, vous rédigez votre Revue de manière à ce que les instituteurs et les institutrices s'en servent comme d'un livre classique.

Ainsi, M. le rédacteur, je crois que le gouvernement, qui se montre toujours si libéral et si empressé lorsqu'il s'agit de promouvoir l'éducation du peuple, ferait un acte éminemment patriotique et qui serait grandement approuvé par le public intelligent, s'il envoyait gratuitement l'*Enseignement primaire* à tous les instituteurs et les institutrices de la Province. Cela coûterait peu de chose et tous les instituteurs et les institutrices en profiteraient. La chose existe déjà pour les instituteurs protestants qui reçoivent gratuitement *The Educational Record*.

Agréé, M. le rédacteur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

JOSEPH MARTINEAU,
Secr.-trésorier.

(1) Ceci est très vrai, car un grand nombre de secrétaires-trésoriers nous renvoient notre journal, bien que nous les ayons avertis dans le premier numéro de cette année que le gouvernement l'envoie gratuitement aux municipalités. Il y a plus. Des membres et des conseillers législatifs font la même chose, bien que le gouvernement ait décidé depuis trois ans de le leur envoyer gratuitement.

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

LES MIGRATIONS

Certains animaux changent *périodiquement* de climat. La poule d'eau, le râle *parcourent* à pied de grandes distances. L'hirondelle et la colombe *volent* au-dessus des mers; la cigogne, la grue et le canard *émigrent* aussi. Le hareng, le maquereau, la sardine *arrivent* l'hiver en banes innombrables sur nos côtes.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Migrations : les grands voyages, d'un pays à un autre. — *Périodiquement* : à des époques fixes, séparées par le même temps; la température et surtout la disparition des insectes en sont, pour les oiseaux, les causes. — *Le climat* : le pays au point de vue des conditions de l'atmosphère, le chaud, le froid, la sécheresse, l'humidité, etc.; — *acclimater*? — *Parcourent, volent, émigrent, arrivent* : ces verbes ont pour sujet plusieurs noms du singulier, ils sont au pluriel; — faire conjuguer oralement les temps simples de *parcourir*. — *Émigrent* : quittent leur pays pour aller ailleurs; — des *émigrants*, une *émigration*? — le contraire: *immigrant*, une *immigration*. — *Des banes* : des masses, des troupes larges et épaisses; — les poissons émigrent afin de trouver des places favorables pour pondre, *frayer*.

EXERCICES

Analyse orale des verbes. — Construire oralement dix phrases avec deux ou plusieurs sujets (*Paul et Louis chantaient... Le chien et le chat vivent dans la maison, etc.*) — Conjuguer oralement *venir et tenir* aux temps simples; copier les trois temps principaux.

NE DISPOSONS JAMAIS DU LENDEMAIN

Un de mes amis habitait une fort méchante maison, toute délabrée. On lui conseilla d'en

bâtir une autre et il promit de le faire. Un jour je lui en parlai. "Ma maison est prête," me dit-il; et il me montra ses pierres taillées, ses poutres équarrées, ses planches rabotées. "Tu vois, il ne me reste plus qu'à bâtir, ce n'est rien". Ce rien était tout et il ne le fit pas; car il mourut pendant l'hiver.

EXERCICES

Exercices sur la conjugaison interrogative et négative (*Ne marches-tu pas, ne finira-t-il pas?*); les trois temps d'un verbe de chaque conjugaison. = Souligner les participes adjectifs; construire dix courtes phrases avec un participe ainsi employé (*Des fleurs coupées, des champs labourés, etc.*) = Conjuguer oralement le verbe *ouvrir*.

II

DICTÉE

Exercices de grammaire

1. Verbes de la quatrième conjugaison.

Mettre au conditionnel présent et à la personne indiquée, les verbes de la quatrième conjugaison.

Ils (*suspendre*) facilement ce crochet s'ils voulaient s'en donner la peine. — Mon père (*vendre*) bien son cheval, s'il était sûr de le remplacer avantageusement. — La cloche (*sonner*) inutilement si nous fermions les oreilles pour ne point l'entendre. — Vous (*abattre*) cet arbre si vous compreniez le tort qu'il fait à votre jardin. — En arrivant à cette heure, tu les (*surprendre*) sans aucun doute. — En continuant ainsi vous (*perdre*) absolument tout votre argent. — Ils (*prétendre*) nous réduire à la misère: nous nous (*plaindre*) si fort qu'ils (*craindre*) le scandale. — Nos officiers (*descendre*) de cheval et (*combattre*) à pied comme les simples soldats. — Tu (*répandre*) des larmes amères si tu comprenais les tristes suites de ta désobéissance. — Nous vous (*défendre*) bien de vous baigner, mais nous savons que nos obser-

vations ne vous en empêcheraient pas. — (*Fendre*) tu bien ce tas de bois dans la journée?

2. *Mettre au pluriel, en conservant les mêmes temps et les mêmes personnes, les verbes des quatre conjugaisons contenus dans l'exercice suivant.*

Tu m'appelles, j'accours. — Je ne me rendais pas compte de la bonté de mes parents à mon égard; je ne la comprends que depuis que je vais en classe. — Mon maître se montre plein de bienveillance pour moi. — Tu auras fini ton devoir avant moi; mais je saurai ma leçon avant toi. — Viens me raconter le voyage que tu as fait. — Dis-moi quelles sont les personnes avec qui tu étais hier. — Il descendra jusqu'à la rivière et en rapportera des roseaux. — Le champ se couvre de verdure, il offre à la vue un spectacle charmant. — La vache paît dans la prairie, elle se promène lentement, va du russeau à la barrière, et accourt dès qu'on l'appelle. — Votre mère recevrait vos parents bien plus souvent s'ils ne demeuraient pas si loin. — Il aura beau faire, il ne parviendra jamais à obtenir ce résultat. — Le berger aura bientôt fini de tondre ses moutons. — Il eut perdu tout espoir si tu n'étais pas arrivé.

III

DICTÉE

LA BIENFAISANCE (1) ET LA RECONNAISSANCE (2)

Une *fruitière* de la rue Saint-Honoré, à Paris, établie sous une porte cochère (3), vit un jour un enfant de cinq ans accroupi (4) près de son étalage. Le pauvre petit regardait d'un œil *d'envie* tantôt les paniers de fruits, tantôt le déjeuner que la fruitière allait prendre, et il pleurait. "Qu'as-tu donc à pleurer, mon enfant?" lui dit-elle. L'enfant avait faim. L'excellente femme partagea son repas avec lui, *l'interrogea*, apprit qu'il était à peu près abandonné et finit par l'adopter (5). Voilà un acte admirable de bienfaisance.

La reconnaissance est le sentiment par lequel l'enfant adopté répondit aux soins de sa

bienfaitrice. Il fut mis par elle en apprentissage (6), devint un honnête homme, un très bon ouvrier, et consacra religieusement (7) tout ce qu'il gagnait à améliorer la position de la pauvre femme qui l'avait élevé, il remplissait ainsi le plus sacré des devoirs. Il n'y en a pas de plus impérieux (8) que de répondre à un bienfait par la reconnaissance.

A. MÉZIÈRES.

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

- (1) *Bienfaisance*. Habitude de faire le bien.
 (2) *Reconnaissance*. Souvenir d'un bienfait, gratitude qu'on en témoigne.
 (3) *Porte-cochère*. Porte qui donne entrée aux voitures.
 (4) *Accroupi*. Assis sur ses talons.
 (5) *Adopter*. Prendre pour fils ou pour fille.
 (6) *Apprentissage*. Période pendant laquelle on apprend un métier.
 (7) *Religieusement* signifie ici exactement, scrupuleusement.
 (8) *Impérieux*. Pressant, qui s'impose.

EXPLICATIONS GRAMMATICALES

GRAMMAIRE PROPREMENT DITE. — *L'excellente femme l'interrogea*. Les verbes en *ger* prennent un *e* devant *a* et devant *o*. Cet *e* muet est destiné à conserver la prononciation du radical.

FAMILLES DE MOTS. — *Fruitière*, fruitier (lieu où l'on conserve les fruits), fruiterie (boutique de la fruitière), fructifier (produire des fruits), fructification, fructueux (qui produit des fruits), frugal (qui se contente de peu), frugalité (sobriété), frugivore (qui se nourrit de fruits), fructidor (mois des fruits).

SYNONYMES. — *Établi*, installé, placé. — *Près de*, non loin de. — *Envie*, désir, convoitise. — *Interroger*, questionner. — *Consacrer*, employer.

EXERCICES

1. Analyser grammaticalement et logiquement : *La reconnaissance est le sentiment par lequel l'enfant adopté répondit aux soins de sa bienfaitrice*. — 2. Conjuguer le verbe *aller* au présent de l'indicatif, au futur et au présent du subjonctif. — 3. Trouver les mots de la même famille que *fruitière*, *apprentissage* en donnant

la signification de chacun d'eux. — 4. Employer dans des phrases *établi*, *près de*, *envie*, *interroger*, *consacrer* et leurs synonymes. — 5. Rappor-ter en quelques mots l'exemple de bienfaisance et l'exemple de reconnaissance racontés dans ce morceau.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Trois personnes : A, B, C, doivent recevoir un héritage de \$2035; mais d'après les dispositions du testateur, A doit recevoir \$540; B \$155 de plus que A. Quelle sera la part de C ?

Solution :

B recevra :

$$\$540 + \$155 = \$695.$$

Les parts de A et de B seront donc de :

$$\$540 + \$155 = \$695.$$

Alors, la part de C sera de :

$$\$2035 - \$695 = \$1340. — Rép.$$

2° Combien y a-t-il de pommes dans 75 douzaines ?

Solution :

$$75 \times 12 = 900. — Rép.$$

3° Combien réalisera-t-on, si on les a payées 9 cts la douzaine et qu'on les vende à raison de 3 pour 5 cts ?

Solution :

La vente produira..... $\frac{900 \times 0.5}{3} = \15.00

Le prix d'achat est de 75×9 cts = 6.75

On gagnera..... \$ 8.25

4° Un homme voulant bâtir achète un terrain de 1496 pieds carrés qu'il paie \$374. Combien lui coûte le pied carré ?

Solution :

Le pied carré lui coûte :

$$\frac{\$74.00}{149} = \$0.25. \text{—Rép.}$$

5° Un professeur gagne \$83.33 $\frac{1}{2}$ par mois ; quel est son traitement annuel, et combien économise-t-il par année, s'il dépense \$729.00 ?

Solution :

Son traitement annuel est de :

$$\begin{aligned} \$83.33\frac{1}{2} \times 12 &= \$1000.00 \\ \text{Il dépense} & \quad 729.00 \end{aligned}$$

$$\text{Il économise...} \quad \underline{\$ 271.00}$$

6° Combien faudra-t-il de temps pour éteindre une dette de \$270 en payant \$15 par mois ?

Solution :

Il faudra :

$$\frac{\$270}{\$15} = 18 \text{ mois. —Rép.}$$

7° Un homme a acheté le tiers, le $\frac{1}{4}$ et le $\frac{1}{5}$ d'une propriété pour \$1200. Combien devra-t-il payer encore pour acquérir le reste de cette même propriété ?

Solution :

Il a acheté les :

$$\frac{2}{3} + \frac{1}{4} + \frac{1}{5} = \frac{47}{60} \text{ de la propriété.}$$

Chaque $\frac{1}{60}$ coûte donc :

$$\frac{\$1200}{60} = \$20.$$

Il lui reste à acheter :

$$\frac{60}{60} - \frac{47}{60} = \frac{13}{60}.$$

$$\frac{13}{60} \times 20 = \$260. \text{—Rép.}$$

8° Un marchand a escompté à la Banque Nationale un billet de \$1590 à 6% pour 70 jours, compris les 3 jours de grâce. Quel a été l'escompte et combien a-t-il reçu ?

Solution :

$$\frac{1590 \times 6 \times 70}{360} = \$15.50, \text{ escompte.}$$

$$\text{Il a reçu } \$1590 - 15.50 = \$1574.50.$$

Ou bien par la méthode abrégée à 6% :

$$10 = \frac{1}{6} \text{ de } 60 \text{ } \$15.90, \text{ int. pour } 6 \text{ jrs.}$$

$$\underline{2.65}$$

$$\underline{\$18.55}$$

Par cette dernière méthode on obtient le même résultat beaucoup plus promptement que par la précédente.

ALGÈBRE

Une personne retirée des affaires a placé une partie de ses capitaux à 6% et l'autre à 4% et son revenu annuel est de \$3,700. Si la partie placée à 4 était à 5 et celle-ci à 4, son revenu serait de \$3,860. Quel est sa fortune, et le montant de chaque placement ?

Solution :

Soit x la partie à 5% et y celle à 4%.

Ses intérêts seront :

$$1^{\text{ère}} \text{ partie } \frac{5x}{100}$$

$$2^{\text{ème}} \text{ " } \frac{4y}{100}$$

D'où l'on tire l'équation suivante :

$$\frac{5x}{100} + \frac{4y}{100} = 3700$$

Dégagez les fractions :

$$5x + 4y = 370000. \text{ 1ère condition.}$$

Si x était placée à 4% et y à 5% on aurait :

$$1^{\text{ère}} \text{ partie } \frac{4x}{100}$$

$$2^{\text{ème}} \text{ " } \frac{5y}{100}$$

Dégagez les fractions.

$$4x + 5y = 386000. \text{ 2ème condition.}$$

On a donc les deux équations :

$$(1) \quad 5x + 4y = 370000$$

$$(2) \quad 4x + 5y = 386000$$

Multipliez (1) par 4 et (2) par 5.

$$20x + 16y = 1480000$$

$$20x + 57y = 1930000$$

Soustrayez (1) de (2) et le résultat sera :

$$9y = 450000$$

$$y = \frac{450000}{9} = \$50000.$$

Cherchons maintenant la valeur de x :

$$\text{Puisque } y = 50000$$

$$4y = 200000$$

$$\therefore 5x = 370000 = 200000$$

$$5x = 170000$$

$$x = \frac{170000}{5} = 34000$$

$$\text{Rép. — Partie placée à } 5\% = \$34,000$$

$$\text{" " à } 4\% = 50,000$$

$$\text{Fortune totale} \quad \underline{\$84,000}$$

POÉSIE

L'AUMÔNE

Le soleil froid donnait un ton rose au grésil.
 Et le ciel de novembre avait des airs d'avril.
 Nous voulions profiter de la belle gelée.
 Moi chaudement vêtu, toi bien enmitoufflée
 Sous le manteau, sous la voilette et sous les gants
 Nous franchissions, parmi les couples élégants,
 La porte de la blanche et joyeuse avenue,
 Quand soudain jusqu'à nous un enfant presque nue
 Et livide, tenant des fleurettes en main,
 Accourut, se frayant à la hâte un chemin
 Entre les beaux habits et les riches toilettes,
 Nous offrir un petit bouquet de violettes.
 Elle avait deviné que nous étions heureux,
 Sans doute. Et s'était dit : "Ils seront généreux !"
 Elle nous proposa ses fleurs d'une voix douce,
 En souriant avec ce sourire qui tousse.
 Et c'était monstrueux, cet enfant de sept ans
 Qui mourait de l'hiver en offrant le printemps !
 Ses pauvres petits doigts étaient pleins d'engelures.

Moi, je sentais le fin parfum de tes fourrures,
 Je voyais ton cou rose et blanc sous la fanchon,
 Et je touchais ta main chaude dans ton manchon.
 Nous fîmes notre offrande, amie, et nous passâmes ;
 Mais la gaieté s'était envolée, et nos âmes
 Gardèrent jusqu'au soir un souvenir amer.
 Mignonne, nous ferons l'aumône cet hiver.

FRANÇOIS CORRÉE.

Bibliographie

BOLETIN DE ENSEÑANZA PRIMARIA.—Publié sous la direction du département de l'instruction publique de l'Uruguay.

La dernière livraison de cette importante Revue contient un travail considérable sur l'histoire de la pédagogie depuis les temps antiques jusqu'à nos jours. On y trouve ce qu'était l'éducation chez les Egyptiens, les Chinois, les Japonnais, les Indiens, les Perses, les Hébreux, les Grecs et les Romains ; voilà pour l'antiquité. Au Moyen-Age : l'éducation après l'invasion des Barbares—les Monastères—Charle-

magne, etc. Temps modernes : le rôle de Léon XII dans l'éducation—Erasmus—Luther—Les Jésuites—Rabelais—Montaigne—Bacon—Rattich—Comenius—Pestalozzi—P. Girard—Port-Royal—Locke—Jacotot—l'Abbé Gauthier, etc., etc.

PETITE REVUE

Le 29 septembre dernier une bien jolie fête de famille avait lieu à la résidence des R. P. Jésuites de l'Immaculée Conception de Montréal. On célébrait le cinquantième anniversaire de l'entrée du R. P. Vignon dans la Compagnie de Jésus. Au dîner les gentils vers qui suivent furent lus au héros du jour :

Des rives de la Somme aux champs du Nouveau-Monde

Il a passé partout en semant des bienfaits,
 Répandant ses trésors de charité féconde,
 Moissonnant les épis et pliant sous le faix.

O France, nous t'offrons notre reconnaissance,
 Terre du dévouement, toi qui fus son berceau ;
 Donne nous son pareil chaque siècle nouveau,
 Et nous te bénirons de ta magnificence (1).

Un journal médical donne les curieux renseignements qui suivent sur la digestion chez l'homme :

Suivant leur composition, les aliments demeurèrent plus ou moins dans l'estomac. La durée moyenne de leur séjour dans cet organe a été soigneusement notée.

L'un des aliments qui passent le plus vite est le riz, qui arrive à l'intestin au bout d'une heure. Viennent ensuite :

La soupe au gruau, les truites et le saumon, 1 heure 30 ; le lait bouilli, les œufs crus, 2 heures ; les œufs frits, le lait non-bouilli, 2 heures 45 ; le bœuf bouilli, 2 heures 45 ; les œufs mollets, le bœuf grillé, 3 heures ; le pain, le bœuf rôti, le fromage, 3 heures 30 ; les

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, le saint religieux dont nous parlons est mort à un âge très avancé.

volailles bouillies, 2 heures 30; rôties, 4 heures 30; la graisse de bœuf, 5 heures 40.

Ces chiffres sont un peu variables avec les individus et leur état de santé.

Ajoutons que les légumes paraissent passer dans l'intestin plus vite que tous les autres aliments. Ce passage est extrêmement rapide pour les boissons.

La production littéraire et artistique en France :

Il a été imprimé, pendant le mois dernier, 1,346 livres de tous genres. 392 journaux, revues, etc., dont 289 à Paris et 103 dans les départements; 376 morceaux de musique, chansons, etc.; enfin, 151 gravures, lithographies, cartes de géographie et images.

Bulletin géographique

CANADA.—Notre pays est riche en mines de toutes sortes. Sous ce rapport il est partagé en six grands districts miniers : Ottawa, Laurentides, St-François, Chaudière, Gaspésie, Labrador.

Voici quelques statistiques approximatives, mais assurément encore au-dessous de la réalité, qui donneront au moins une idée générale du progrès de nos mines :

	Aires en exploitation.	Nombre de compagnies exploitées dans l'ex-plotation.	Aires contenant du minéral.	Aires appartenant à la Couronne.	Etendue probable des richesses minières.
Phosphate.....	4200	75	57,500	29,000	200,000
Amiante.....	3000	18	15,000	2000	15,000
Cuivre.....	800	5	100,000	14,000	100,000
Fer (de toutes variétés).....	200	3	25,000	6,000	51,000
Graphite.....	200	1	81,000	1,000	8,000
Mica.....	200	1	1,500	500	2,000
Plomb.....	100	1	2,500	500	2,500
Antimoine.....			200		200
Or.....	200	1	100,000	5,000	200,000
Osier.....	500	12	6,000	1,000	10,000
Argent.....			100		600
Gaz naturel.....			2,000		4,000
					milles carrés
Pétrole.....	500	1	2,000	70,000	100,000
Tourbe.....			100,000	60,000	100,000
Pierre à laire (soapstone).....	100	1	3,000	500	3,000

FRANCE.—Sait-on quelle est la longueur du réseau des chemins de fer français? Au total, 37,122 kilomètres, y compris, il est vrai, les chemins de fer d'intérêt local et les chemins de fer à voie étroite pour 3,588 kilomètres.

L'Angleterre qui passe pour le pays du monde où les chemins de fer ont le plus grand développement, n'a que 27,894 kilomètres de voie ferrées.

CHINE.—Il y a quelques semaines la dépêche suivante nous parvenait :

Des soldats déguisés ont causé une grande émeute à Kanlashui. Les missions catholiques et protestantes et les résidences des membres étrangers ont été incendiées. Le consulat anglais, la douane et les résidences chinoises à l'intérieur de la ville, ont été protégées par la populace. Pendant cette émeute, les autorités civiles et militaires sont restées inactives. La situation est très grave.

Une rébellion dans la vallée de Yang Ise Kiang est imminente. De récentes saisies d'armes et de dynamite prouvent que des sociétés secrètes ont été organisées dans ce but.

HAWAII (1).—Le vapeur *Belgie*, arrivé récemment apporte la nouvelle que la reine Lillinokalani, qui a succédé, à Kala-kahua, au trône d'Hawaïi, est à l'article de la mort. Elle a fait son testament. On s'attend à des complications politiques. Des intrigants se sont déjà mis à l'œuvre pour s'assurer du contrôle de l'île au profit de l'Angleterre. Les Américains feront tous leurs efforts pour déjouer ces projets. Le père de l'héritière du trône est un anglais et fera tout son possible pour favoriser les intérêts britanniques. L'héritière est à l'école en Angleterre. On croit que la monarchie hawaïenne tire à sa fin.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène de la Province de Québec s'est réuni le 23 du mois dernier à Québec, sous la présidence de M. Frémont, maire de la Cité.

(1) Ile dans l'océan Pacifique.

Les membres suivants étaient présents ; le Dr. E. L. Lachapelle, président ; M. H. R. Guay, le Dr J. A. Beaudry, inspecteur d'hygiène, Montréal ; les docteurs C. E. Lemieux, Québec ; R. Fiset, Rimouski ; Garneau, Ste. Anne de la Pérade, et le docteur Elzéar Pelletier, Montréal, secrétaire.

Parmi ceux qui assistaient à cette séance nous avons remarqué M. R. Turner, président de la Chambre de Commerce, les docteurs Verge, Brochu et L. LaRue ; MM. les échevins et conseillers Fiset, Dechéne, Gagnon, Bussièrès, Parent, Vincent, Rancour, McWilliam, Jacques, Gignac et Angers.

M. le maire, en quelques mots souhaita la bienvenue aux membres du bureau d'hygiène. M. le docteur Lachapelle remercia Son Honneur le maire des paroles qu'il venait de prononcer et annonça qu'ils étaient venus à Québec pour discuter d'une manière amicale la question d'hygiène. Il dit qu'il est très important que la ville de Québec, comme capitale de la province, donne l'exemple aux autres villes quant à l'organisation dans les affaires d'hygiène.

Il faut avouer, dit-il, qu'il existe dans la province de Québec un état de choses regrettable pour ce qui regarde l'hygiène et nous devons immédiatement faire des améliorations nécessaires et voir à l'organisation. Il est heureux de constater que leurs efforts sont si bien secondés par Son Eminence le cardinal Taschereau et le clergé. Il faut se rappeler, dit-il, que nous sommes la seule province française du Canada et nous devons dire que toutes les autres provinces se sont organisées avec beaucoup d'efficacité au point de vue de l'hygiène. Chaque pays doit avoir son bureau général d'hygiène et chaque municipalité, son bureau local. Pour une ville de l'importance de Québec, il croit qu'il y aura plusieurs améliorations importantes à faire.

D'abord, je crois, dit-il, que votre provision d'eau est saine et abondante. Ensuite vient le drainage qui est toujours dirigé par le rapport du bureau de santé. Pour le drainage privé, aucune maison ne devrait être construite sans que les plans du drainage soient soumis à

l'avance au bureau d'hygiène et exécuté ensuite à sa satisfaction et approbation.

Une autre question qui demande toute l'attention du bureau d'hygiène est la question des vidanges. On n'obtiendra jamais le résultat voulu, si on ne fait pas faire le transport des vidanges par un département de la corporation, tel que fait en Europe et aux États-Unis. De même en est-il pour le creusage des fosses d'aisance. Le bureau d'hygiène provincial nous conseille de passer une loi obligeant les citoyens à détruire les fosses d'aisance et les remplacer par des *water-closets*.

Outre cela, il y a d'autres questions importantes d'hygiène, surtout les maladies contagieuses.

Ces maladies contagieuses se déclarent surtout chez les enfants et les adultes. Une ville ne devrait pas reculer devant ce qu'il faut pour mettre son bureau d'hygiène sur un bon pied. Il nous faut un médecin qui puisse consacrer son temps à l'hygiène de la ville, et il vous faut absolument une police sanitaire. En 1885, une épidémie de picote s'est déclarée à Montréal et dans les environs, mais maintenant, quoiqu'il y ait quelquefois un cas isolé de picote ou autre maladie contagieuse, ces maladies ne se propagent pas, car le bureau d'hygiène y prête son attention immédiate et le malade est aussitôt isolé.

D'après les dernières statistiques du gouvernement pour les quatre derniers mois, mai, juin, juillet et août, la mortalité à Québec serait de 52 par mille pour une année. Dans tous les grandes villes de l'Europe, telles que Londres, Liverpool, Edimbourg et même à New-York et autres grandes villes des États-Unis, la mortalité moyenne par mille n'est pas plus de 18. Le docteur Lachapelle termine en disant que le Bureau d'Hygiène provincial sera toujours à la disposition de la ville de Québec, mais il faut que le bureau d'hygiène de cette ville soit mis sur un bon pied.

M. Turner demande si le président du bureau peut donner les statistiques de la mortalité de Québec en comparant l'âge de ceux qui sont décédés ici avec ceux décédés dans les autres villes.

Le président dit que la grande majorité des décès à Québec, Trois-Rivières et ailleurs, se déclare chez des enfants au-dessous de cinq ans. Tout cela dépend de la manière avec laquelle on soigne les enfants quant à la nourriture et la propreté. On voit des enfants en bas âge assis à table avec leurs parents et manger des mets qu'on ne devrait jamais leur donner tel que soupe, légumes, etc., et très souvent on néglige de faire mander le médecin; on néglige de suivre, pour les enfants, les préceptes d'hygiène qu'on est plus disposé à observer pour les grandes personnes.

L'échevin Fiset demande si ce n'est pas le cas que souvent la mortalité chez les enfants se déclare au moyen du lait écrémé que l'on distribue chez les contribuables.

En réponse, le docteur Lachapelle dit qu'il n'a aucun doute sur ce point et que si les enfants n'obtiennent pas le lait pur, il en résultera certainement quelque maladie, car c'est leur principale nourriture. On devrait obliger les laitiers à prendre une licence et le bureau d'hygiène ne devrait pas oublier la surveillance du lait.

L'échevin Fiset demande au président ce qu'il comprend par l'isolement.

Le président dit que c'est une question sur laquelle les médecins diffèrent beaucoup. On doit isoler le malade dans certains cas, dans la résidence et ne pas permettre aux parents de communiquer avec d'autres, dans d'autres cas, tel que la picote, choléra etc., on devait transférer le malade dans un autre local que sa résidence.

Le docteur Verge demande s'il ne serait pas important d'avoir un local où une famille pourra être retenue pendant que le bureau d'hygiène fera la désinfection de leur résidence.

En réponse, le docteur Lachapelle dit que quoique ce ne soit pas très essentiel d'avoir un local spécial, il est très utile d'avoir une maison où les gens pourraient être retenus pendant la désinfection.

En réponse au docteur L. Larue, le président dit qu'on devra toujours mettre un pla-

card sur la façade de la maison et non sur les portes.

En réponse au docteur Verge, le docteur Lachapelle dit qu'il est absolument nécessaire de plaquer les maisons où il existe des cas de maladies contagieuses. D'après les règlements, le médecin qui soigne le malade est tenu d'avertir le bureau local, et si aucun médecin est appelé, alors, le chef de la famille est tenu d'en avertir le bureau, et dans ces deux cas, si le médecin ou le chef de famille néglige de faire leur devoir, ils sont susceptibles d'une amende de \$15.

Le conseiller Gagnon demande s'il n'arrive pas souvent que ce sont les médecins qui propagent les maladies contagieuses?

Le président dit que cette objection a déjà été faite d'une manière très sérieuse et il n'y a pas à nier que les médecins peuvent propager ces maladies s'ils négligent de prendre les précautions ordinaires. D'après lui, les médecins ne devraient visiter leurs malades atteints de maladies contagieuses qu'après avoir fait leurs visites chez les autres malades.

Sur l'invitation de M. le maire, M. Guay explique en quelques mots le système d'hygiène, surtout en ce qui concerne la ville, de Montréal, et Son Honneur le maire remercie le président et ses collègues d'avoir bien voulu venir à Québec, et remercie surtout le docteur Lachapelle des conseils importants qu'il a bien voulu donner ce soir, espérant qu'avant longtemps la cité de Québec pourra mettre à exécution les conseils du bureau d'hygiène provincial.

Le docteur Lachapelle remercie M. le maire des bonnes paroles qu'il vient de prononcer et dit qu'il espère que le conseil de ville de Québec aidera de tout son pouvoir le bureau de santé.

Sur motion de l'échevin Fiset, appuyé par le conseiller Angers, des remerciements sont votés aux membres du bureau d'hygiène.

L'Electeur.

La future école normale de Québec

L'année dernière la législature de notre province a voté \$75,000 pour la construction d'une nouvelle école normale à Québec.

L'édifice comprendrait d'abord le sous-sol où seraient installées les fournaises; puis le soubassement où seraient les caves, la buanderie, un préau, une cave à bois, une partie des fournaises, une voûte de sûreté, le réfectoire des élèves pensionnaires, la cuisine, une chambre de service, les appartements des serviteurs; le rez-de-chaussée de la chapelle devant servir de salle des examens et aux classes du soir.

Au premier étage: Une classe de l'école modèle annexe, cabinets des maîtres, salle de récréation, laboratoire de chimie, musée pédagogique, tabagie, magasin, musée d'histoire naturelle, parloirs, chapelle, sacristie, voûte de sûreté, cabinet du directeur, secrétariat, arsenal, logement de l'économe, cabinet de physique, salle de musique, réfectoire du Principal et chambre de service.

Au second étage: Une classe d'école modèle, cabinet du maître, vestiaire, salle de dessin, salle d'étude, appartement de l'assistant-principal, classe 1ère division, infirmerie, jubé de la chapelle, classe académic, classe deuxième division, bibliothèque, appartements du Principal.

Dans les mansardes seront les dortoirs, lavabos, chambres de bains, etc.

L'édifice se composera donc d'un sous-sol, soubassement, deux étages et les mansardes. L'architecture sera du genre moyen-âge modernisé.

Le corps principal de la bâtisse aura la forme de la lettre H. Les dimensions sont les suivantes: Élévation sur la Grande-Allée, 140 pieds de longueur entre les deux ailes; hauteur, 72 pieds, du sol au faite; largeur, 42 pieds. La façade donne sur la Grande-Allée.

Chaque aile aura 116 pieds de longueur, 40 pieds de largeur et 60 pieds de hauteur sur le mur qui regarde la Grande-Allée.

Les corridors ne seront pas placés au milieu

de chaque corps de l'édifice, mais du côté du mur. La hauteur des étages à l'intérieur sera: rez-de-chaussée, 12 pieds; 1er étage, 14½ pieds; 2e étage, 14½ pieds; mansardes, 12½ pieds.

La chapelle aura 90 pieds de longueur, 44 pieds de largeur et 56 pieds de hauteur. Elle sera construite en arrière du corps principal avec lequel des communications seront établies au moyen de pas ages. Avec le jubé de la chapelle communiquera l'infirmerie qui lui sera contiguë et, de cette façon, les malades pourront assister aux offices sans se déplacer.

Une construction spéciale élevée du côté ouest du corps principal avec lequel elle communiquera par un pas age sera affectée à l'école modèle. Cette construction aura 64 pieds de longueur, 32 pieds de largeur et 44 pieds de hauteur.

La menuiserie intérieure de l'édifice sera en frêne.

Pour l'extérieur, on emploiera les matériaux suivants: Pour le rez-de-chaussée, pierre bleue du Cap Rouge; les deux étages, y compris les corniches seront en pierre de taille et en pierre bosselée de Deschambault. Il est à remarquer que certaines parties formant panneaux seront en pierre de la Rivière à Pierre, région du lac St-Jean.

Toutes les classes seront en amphithéâtre et recevront de gauche la lumière extérieure. Les classes de l'école modèle seront munies de projections en forme de *bay windows* à l'usage des élèves-maîtres qui enseignent en moyenne trois heures par semaine à l'école modèle annexe.

Tout l'édifice sera chauffé à l'eau chaude et le système de ventilation sera le plus moderne. Le département des fournaises, les voûtes de sûreté, les appartements destinés au charbon seront à l'épreuve du feu.

Dans le rez-de-chaussée de la chapelle auront lieu les classes du soir.

Au dortoir chaque élève aura sa cellule, construite en bois et en forme d'écran de sept pieds de hauteur.

Un portrait de Léon XIII

Dans son numéro de mai, *La Revue des Recues* publie une étude remarquable, qui a un certain retentissement, sur : *Le pape et les problèmes sociaux d'aujourd'hui, et sur Léon XIII intime.*

Nous y lisons ce portrait de Léon XIII :

“ Le Saint-Père vient d'entrer dans sa quatre-vingt-unième année. Ses traits amaigris et anguleux, son teint d'une pâleur d'albâtre, le léger tremblement de ses mains, sa taille courbée, l'aspect presque diaphane de toute sa personne, tout semble indiquer, chez Léon XIII, un homme arrivé au seuil de l'extrême vieillesse. Mais qu'il parle et son âme, aussitôt cette impression disparaît ; on sent immédiatement qu'il y a encore, sous cette enveloppe fragile, une vie puissante, et que la lame est infiniment supérieure au fourreau. Sa voix, surtout lorsqu'il parle en public, a conservé l'éclat de son timbre légèrement nasillard ; ses yeux n'ont rien perdu de leur flamme. Oh ! les yeux de Léon XIII ! On ne les oublie plus une fois qu'on les a vus. On dirait deux escarboucles, deux diamants noirs, tant ils lancent d'éclairs. Ils donnent à sa physionomie une expression d'une vivacité incroyable, presque juvénile, et à son regard je ne sais quoi d'aigu et d'incisif qui transperce ”.

La question scolaire aux Etats-Unis

M. Claudio Jannet, dans le dernier numéro du *Correspondant*, consacre à cette question des écoles aux Etats-Unis un article très intéressant et qui emprunte un prix particulier à la compétence bien connue de l'éminent écrivain dans toutes les questions américaines. On nous saura gré de donner ici un court aperçu de cette étude.

Les catholiques américains ont presque partout entrepris la lutte contre les écoles officielles.

La répugnance des catholiques pour les *common schools* est fondée d'abord sur ce qu'en fait, ainsi que nous venons de le dire, l'enseignement qui y est donné est essentiellement protestant, c'est-à-dire dirigé contre leurs croyances ; puis une expérience de plus en plus sensible prouve que la séparation entre l'éducation religieuse et l'enseignement quotidien est funeste pour les mœurs de la jeunesse. L'élève croit peu à peu que les choses enseignées à l'école sont les seules importantes et, après six ou sept ans d'école, il perd toute croyance religieuse positive. Un éminent *clergyman* presbytérien, le révérend Dr Hodge, de Princeton Collège, le disait : “ L'éducation comporte la formation de l'homme complet et de toutes ces facultés, de la conscience et des affections comme de l'intelligence.”

L'exemple des Etats-Unis montre de plus en plus combien est fautive la thèse des hommes qui prétendent attribuer principalement le crime à l'ignorance et qui s'imaginent qu'en propageant l'instruction, on réduira infailliblement son extension. Des publicistes autorisés ont pu établir des rapprochements significatifs entre le développement du système de l'école *unsectarian* et les progrès du divorce, de la criminalité juvénile, des suicides, de l'improbité.

Le cardinal Gibbons, dans un article de la *North American Review*, n'a pas craint de signaler, parmi les trois grandes plaies de la république américaine, l'école sans religion à côté du mormonisme et de la corruption électorale. Les protestations ont été vives ; mais l'opinion publique a été fortement saisie, et un retour sensible se manifeste dans les idées sur ce point comme à propos des facilités données au divorce. L'expérience est un maître contre lequel les Américains ont le bon esprit de ne pas regimber.